ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
Bureau du registraire - logistique académique

4288 : Certificat en télécommunications

HORAIRE ÉTÉ 2024

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.
Locaux D: bâtiment sud-ouest, 1219, rue William
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.
Locaux F: 1130, rue William

AVIS IMPORTANT
Les activités d'enseignement se tiendront en présence sur le campus, sauf celles spécifiquement indiquées à distance (voir la colonne Mode d'ens. ci-dessous). Votre présence sur le campus sera requise.
En savoir plus sur les modes d'enseignement

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	Mode d'ens.	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
ATE100	INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE							
	La formation ATE100 est offerte sur la plateforme de cours en ligne Moodle. La durée de la formation est estimée à environ 4 heures. Afin de respecter les différents rythmes d'apprentissage et les diverses plages horaires où les étudiant (es) sont disponibles, une période de 5 semaines sera accordée pour compléter la formation.							
	01			Atelier	D			
	Dates : 13 mai au 17 juin 2024							
TEL160	PROJET EN TÉLÉCOMMUNICATIONS							Minimum 21 Cr
	01			Projet	P			

NOTES

a) Programmes d'études

B : baccalauréat

GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité

GC : certificat en gestion de la construction

GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements

PI : certificat en production industrielle

CT : certificat en télécommunication

TS : certificat spécialisé en génie des technologie de la santé

b) Activités

C : cours — TP : travaux pratiques — LABO : laboratoires

TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines — LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines

TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).

c) À TOUS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT :

Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.

Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.